

PLAN N° 581

ECHELLE 1/5000

0 250 500 m

FOND CADASTRAL
Cadastré Établi - Septembre 2024
<https://cadastr.data.gouv.fr/>

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Edition cartographique du 26/02/2026

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat

- Approuvé le 19 mai 2021
- Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
- Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
- Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025
- Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
- Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025
- Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

Légende

ZONES URBAINES

- U
- UE
- Uh
- Uj
- UXai
- UXc
- UXp
- UXpp

ZONES A URBANISER

- 1AU

ZONES AGRICOLES

- Ac
- Ac1
- Aepr
- Apc

ZONES NATURELLES


- N
- Nd
- NDPM
- NE
- Nr

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- Immeuble remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Espace public remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- Haie remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Boisement remarquable protégé - L113-1 Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés - L151-23 Code de l'Urbanisme
- OAP Densification Habitat
- OAP Lisières urbaines à protéger
- OAP Sectorielle
- Réservoirs bocagers remarquables - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Site bâti remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- Zone exceptionnellement inondée
- Zone fréquemment inondée
- Zone humide protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouvillé
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Limite communale
- Bâti Dur
- Bâti Léger
- Limite parcellaire
- Etang, lac, mare



Emplacements réservés

Commune	N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
CHARRON	18	Ouvrage lre de la Sèvre Nantaise	Département	13870
CHARRON	19	Sarraz maraichères	Commune de CHARRON	1767
CHARRON	20	Création cheminement piéton	Commune de CHARRON	413
CHARRON	21	Création cheminement doux	Commune de CHARRON	2347
CHARRON	22	Création cheminement doux	Commune de CHARRON	326
CHARRON	25	Aggrandissement salle des fêtes	Commune de CHARRON	2326
CHARRON	26	Création mairie et stationnements et jardin	Commune de CHARRON	6241
CHARRON	27	Création de stationnements	Commune de CHARRON	609

Changements de destination autorisés

Patrimoine

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
CHARRON	123	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Bâtiments des écluses du Bruault
CHARRON	124	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Bâtiments des écluses du Bruault
CHARRON	125	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Bâtiments des écluses du Bruault
CHARRON	126	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Bâtiments des écluses du Bruault
CHARRON	127	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Bâtiments des écluses du Bruault
CHARRON	128	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Bâtiments des écluses du Bruault
CHARRON	8	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Porte à flot
CHARRON	9	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Porte à flot
CHARRON	10	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Porte à flot
CHARRON	11	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Porte à flot

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
CHARRON	85	Espace public remarquable protégé - L151-19 CU	Port de Pons
CHARRON	86	Espace public remarquable protégé - L151-19 CU	non renseigné

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
CHARRON	283	Site bâti remarquable protégé - L151-19 CU	non renseigné
CHARRON	284	Site bâti remarquable protégé - L151-19 CU	non renseigné